

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 85.3 modifiant les règlements numéros 85, 85.1 et 85.2 concernant le contrôle de l'application de ces règlements. Ce dernier vise à actualisation le Règlement 85 qui permet la circulation des véhicules tout-terrain sur une partie du 2e rang.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Il est également disponible sur le site Internet de la Ville. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À NEUVILLE, ce 9^e jour du mois de juillet 2025



Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière de la Ville de Neuville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville de Neuville en date du 9^e jour du mois de juillet 2025.

Cet avis a aussi fait l'objet d'une parution au ville.neuville.qc.ca.



Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffière

9 juillet 2025

Date